

## Les frais de l'assurance-vie\*

### Contrat SF EURO SECURITE

Montant minimal de versement initial et de versement libre : 1 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
--	----

#### Frais annuels

##### Frais de gestion du contrat

Frais des supports	
Support fonds en euros	0,30 %
Support unités de compte	NA
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA

<b>Frais de gestion des unités de compte</b>	NA
--	----

##### Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

#### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement <i>(sur décision du Conseil d'administration)*</i>	Aucun frais sur les versements Initiaux, libres ou programmés, y compris en cas de réemplois.
Frais de changement de modes de gestion	NA
Frais d'arbitrage	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\* : Le tableau indique les frais du contrat au 04/06/2024.

Le Conseil d'administration a décidé de supprimer les frais sur les versements effectués au titre des contrats d'assurance vie à compter du 4 juin 2024. Cette modification est applicable jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration. Les frais sur versement mentionnés aux conditions générales du contrat sont les frais maximaux pouvant être appliqués par l'assureur.